



Ministère de l'Eau et de l'Assainissement

Plan d'Actions de Gestion des Connaissances et Apprentissage Thématique dans le Secteur de l'Eau et l'Assainissement au Burkina Faso

2017-2020

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEPA : Approvisionnement en Eau potable et Assainissement

ACTEA : réseau des acteurs de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso

AEPHA : Approvisionnement en Eau potable Hygiène et Assainissement

AMCOW: African Ministers' Council on Water

CEMEAU : Centre des Métiers de l'Eau

CPCR-Eau : Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le Domaine de l'Eau et de l'Assainissement

DGA : Direction Générale de l'Assainissement

DGEP : Direction Générale de l'Eau Potable

DGESS : Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles

DGIH : Direction Générale des infrastructures Hydrauliques

DGRE : Direction Générale des Ressources en Eau

EAA : Eau et Assainissement pour l'Afrique

GC & AS : Gestion des Connaissance et Apprentissage Sectoriel

ODD : Objectifs de Développement Durable

ONEA : Office National de l'Eau et de l'Assainissement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PGEA : Programme Gouvernance Eau et Assainissement

PNAEPA : Programme National d'Approvisionnement en Eau potable et Assainissement

SP/PAGIRE : Secrétariat Permanent du Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en Eau

CONTENU

1. Contexte et Justification	4
2. Gestion des connaissances et apprentissage thématique, une approche de capitalisation et de dissémination des connaissances	7
3. Le public cible	9
4. Les objectifs et les résultats attendus	10
5. Le plan d'actions de la période (2017-2020)	12
6. Le budget (2017-2020)	17
7. Le cadre programmatique et institutionnel	21
8. Les procédures et outils de suivi-évaluation	24

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La volonté politique, facteur déterminant, a permis au gouvernement du Burkina Faso d'adopter en décembre 2006 le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA 2006 -2015), selon une approche sectorielle pour son exécution, le Burkina Faso a bénéficié du soutien de ses partenaires techniques et financiers. L'objectif était d'atteindre les taux d'accès suivants : AEP (76% en milieu rural et 87% en milieu urbain), Assainissement des eaux usées et excréta (54% en milieu rural et 57% en milieu Urbain).

Cependant, en raison des résultats enregistrés, le dialogue sectoriel a fixé la cible de 2015 dans la matrice de performance à 65% et 89% pour l'eau en milieux rural et urbain respectivement et 12% à 35% pour l'assainissement en milieu rural et urbain respectivement.

A la fin de ce programme l'objectif en eau potable a été atteint en milieu urbain (89,9%) et milieu rural (65,3%) mais avec des disparités encore importantes entre les différentes régions du pays. En matière d'assainissement des eaux usées et excréta, les acteurs continuent de rechercher des méthodes et outils les plus appropriés pour accélérer l'extension du service dont les taux d'accès (34,2% en milieu urbain et 12% en milieu

rural) sont encore en dessous des objectifs fixés.

Les faiblesses des mécanismes de suivi-évaluation à l'approvisionnement en milieu rural et à l'assainissement en milieu rural et urbain empêchent d'apprécier et soutenir les avancées et d'identifier les bonnes et les mauvaises pratiques et d'en tirer les enseignements (AMCOW 2011).

Le renforcement des capacités a été identifié comme l'un des principaux piliers de succès de l'approche sectorielle Eau et Assainissement. Malheureusement son exécution a été l'une des faiblesses qui a influencé négativement les résultats du PN-AEPA (2006-2015).

Les réflexions sur la GC et l'AS sont engagées au Burkina Faso depuis 2011 avec le diagnostic réalisé par IRC en collaboration avec le CREPA¹. Les résultats du diagnostic de 2015 viennent confirmer et actualiser le premier diagnostic et l'ensemble permet de disposer d'une photographie explicite des enjeux et des attentes des acteurs du secteur. Les principaux éléments à retenir sont :

- La majorité des professionnels du secteur (80%) manifestent un intérêt

¹ Leborgne E. et al, 2011, Vers la gestion des connaissances et l'apprentissage sectoriel au Burkina Faso : Comprendre les pratiques actuelles relatives à l'information et aux connaissances dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, IRC et RCR.

clair pour l'acquisition des connaissances et l'amélioration des pratiques relatives aux opérations spécifiques de leurs organisations ou institutions. La plupart de ces professionnels utilise déjà divers canaux pour satisfaire autant que possible leurs besoins d'apprentissage et de connaissances.

- Le secteur dispose de plusieurs mécanismes et opportunités d'échanges entre les professionnels de différentes organisations et institutions (selon 56% des professionnels), mais la pratique de l'apprentissage demeure mal structurée et donc généralement inefficace. Les échanges ne permettent pas de dégager des leçons claires qui devraient permettre d'améliorer les pratiques des professionnels. Les échanges ne sont pas documentés de façon à capturer des connaissances et les rendre partageables. Enfin, les plateformes existantes qui potentiellement pourraient contribuer à l'apprentissage sectoriel sont souvent limitées à des concertations ponctuelles et factuelles. A défaut de s'appuyer sur des dynamiques continues d'apprentissage et de capitalisation, les directives sectorielles sont élaborées dans le cadre d'études à court terme s'appuyant autant que possible sur les expériences des professionnels des différentes organisations et institutions du secteur (institutions publiques, ONG, secteur privé, collectivités territoriales, PTF, etc.). Mais cette approche est insuffisante pour valoriser l'important capital de

connaissances accumulées par les parties prenantes à l'issue de leurs expériences et des travaux de recherche et d'innovation.

La capitalisation régulière et la mise à l'échelle des bonnes pratiques peuvent apporter une valeur ajoutée pour aller plus facilement vers « l'approche service pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement », la gestion et la protection des ressources en eau qui constituent les nouveaux paradigmes pour la mise en œuvre des ODD dans le secteur de l'eau. Au cours de la préparation des programmes de mise en œuvre des ODD (2016-2030), le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement a identifié au niveau stratégique, la promotion de l'apprentissage comme moyen pour améliorer les processus décisionnels au niveau national et au niveau local. L'état des lieux des pratiques d'apprentissage dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, premier niveau de réalisation de l'activité ci-dessus citée, fait ressortir que les professionnels et les structures ont confirmé qu'en matière de recherche et d'acquisition des connaissances tant à l'échelle des individus que des organisations, la gestion des connaissances est un centre d'intérêt majeur pour eux-mêmes et leurs organisations.

L'élaboration d'un plan d'actions pour la GC et l'AS répond avant toute chose à la programmation de l'Etat burkinabè pour la mise en œuvre de sa nouvelle politique nationale de l'eau en vue de l'atteinte des ODD. L'élaboration du plan d'actions

national pour la GC et l'AS pour le secteur de l'eau n'est donc pas une option (facultative) mais un impératif indépendamment de l'opportunité d'appui du partenariat IRC-UNICEF pour la GC et l'AS en Afrique de l'Ouest et du Centre. La valeur ajoutée de l'élaboration de ce plan d'actions est principalement de combler le gap actuel d'instrument pour identifier et structurer les actions en réponse au diagnostic et aux objectifs nationaux et de mobiliser les ressources humaines et financières en vue de la mise en œuvre. En l'absence d'un plan d'actions, il est actuellement impossible pour l'Etat burkinabè d'atteindre les objectifs visés dans le PGEA en matière d'apprentissage sectoriel et de gestion des connaissances. Le présent rapport propose un plan d'action de la gestion des connaissances et l'apprentissage thématique pour la période (2017 – 2019), basé sur les enjeux et le diagnostic des besoins établis entre 2011 et 2016. L'objectif est de contribuer à une capitalisation et une meilleure structuration de l'apprentissage.

2. GESTION DES CONNAISSANCES ET APPRENTISSAGE THÉMATIQUE, UNE APPROCHE DE CAPITALISATION ET DE DISSÉMINATION DES CONNAISSANCES

2.1. DÉFINITION DE LA GESTION DES CONNAISSANCES

L'un des grands défis du secteur de l'eau et de l'assainissement est d'inventorier les expériences au niveau local et international, dans l'objectif de transformer l'information en connaissances afin de les mettre à l'échelle lorsqu'elles sont adaptées et pertinentes. C'est la gestion des connaissances générées par les pratiques des professionnels et des organisations.

La gestion des connaissances désigne les démarches et les dispositifs permettant

de créer, de mémoriser, de partager et de renouveler les connaissances d'une organisation ou un secteur en vue de générer des richesses économiques ou sociales ou d'améliorer les performances.

2.2. DÉFINITION DE L'APPRENTISSAGE THÉMATIQUE

L'apprentissage thématique est l'acquisition de nouvelles connaissances par un individu et les changements de comportements qui s'en suivent. L'apprentissage thématique ne s'arrête pas aux connaissances et aux actions des niveaux

DOMAINE D'INTÉRÊT DE LA GC & AS AU BURKINA FASO

Le financement des services d'AEPHA, la professionnalisation des services, le partenariat public-privé, le marketing de l'assainissement et le traitement de l'eau à domicile, le suivi et évaluation de projet AEPHA sont les principaux centres d'intérêt des professionnels du secteur en matière d'information et d'acquisition des connaissances. Les plateformes existantes qui sont des acquis importants du PN-AEPA (2006-2015), se sont davantage focalisées sur le dialogue et la concertation et moins sur la capitalisation et l'émergence des connaissances. L'information scientifique (connaissances déjà élaborée) ne circule pas dans le secteur.

Au niveau organisationnel, une meilleure structuration de la pratique d'apprentissage devrait s'imposer. Elle devrait être accompagnée des moyens (expertise, ressources matérielles et financières) pour l'émergence d'organisations apprenantes. Au niveau sectoriel cet agenda devrait être porté dans le programme gouvernance.

individuel et organisationnel, car il inclut toutes les parties prenantes et découle d'une approche intégrée de la gestion de l'information, du suivi et de l'analyse des facteurs de succès ou d'échec.

L'apprentissage thématique est la résolution des problèmes de fourniture des services d'eau et d'assainissement par la création de solutions concertées à cause du nombre élevé des parties intéressées. Aussi l'apprentissage thématique qui associe l'ensemble des acteurs et des parties prenantes, est un élément clé de la mise en œuvre de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

Dans ce cadre, les effets de l'apprentissage au niveau individuel se traduisent par des actions concertées et des changements institutionnels.

3. LE PUBLIC CIBLE

Le tableau ci-dessous indique les améliorations attendues de chaque catégorie d'acteurs dans la participation à la gestion des connaissances et l'apprentissage thématique.

Acteurs	Améliorations attendues
Opérateurs de service d'eau et d'assainissement	Utilisation de méthodes et d'outils éprouvés pour la fourniture des services et la reddition des comptes aux usagers et aux maîtres d'ouvrage
Acteurs stratégiques au niveau gouvernemental et maîtres d'ouvrage locaux	Choix plus rationnels de solutions pour l'organisation, la gestion et la fourniture des services aux usagers
Partenaires techniques et financiers	Choix plus rationnels de modalités d'appui au secteur
Gestionnaires des projets de développement	Meilleure intégrations des solutions satisfaisantes documentées dans les projets élaborés et exécutés
Entreprises de travaux et bureaux d'études	Amélioration des offres de services
Citoyens et Usagers de services	Amélioration de l'expression des besoins et engagement sur les aspects d'entretien et de maintenance des ouvrages

4. LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS ATTENDUS

4.1. LES OBJECTIFS

- Objectif 1 : Développer une base de connaissances documentées sur i) la gestion et le développement des services d'AEPHA- la gestion de la clientèle, la gestion de la qualité des services conformément aux normes publiques, la satisfaction des attentes et exigences des clients, la création et la stimulation de la demande et la réalisation des investissements pour satisfaire la demande en milieu urbain, périurbain et rural, ii) le financement et le suivi-évaluation de l'AEPHA, iii) la formulation des projets et programmes pour la réalisation de l'ODD n°6 ;
- Objectif 2 : Etablir la capitalisation comme mécanisme clé de l'élaboration des outils et méthodes règlementaires du secteur ;
- Objectif 3 : Faciliter l'accès des praticiens aux connaissances développées et documentées et à la règlementation.

4.2. LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Résultat 1 : Les expériences les plus pertinentes des praticiens sont périodiquement documentées et diffusés ;
- Résultat 2 : Les outils et méthodes règlementaires sont développés à partir des résultats de la capitalisation systématique des expériences dans le secteur ;
- Résultat 3 : Les praticiens du secteur ont un accès régulier aux outils et méthodes règlementaires développés et aux expériences pertinentes documentées.

ODD N°6 : ACCÈS À L'EAU SALUBRE ET À L'ASSAINISSEMENT AU BURKINA FASO

En septembre 2015, le Burkina Faso a adopté les Objectifs Mondiaux de Développement Durable à l'horizon 2030, les cibles spécifiques visées sont :

- Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses
- Augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce
- Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux
- Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- Assurer le renforcement des capacités nationales en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement
- Appuyer et renforcer la participation citoyenne à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

5. LE PLAN D' ACTIONS DE LA PÉRIODE (2017-2020)

5.1. LES DOMAINES PRIORITAIRES DE LA GESTION DES CONNAISSANCES ET L' APPRENTISSAGE THÉMATIQUE

Domaines	Déterminants possibles
La gestion et le développement des services d'AEPHA	<ul style="list-style-type: none"> • Qualification des acteurs ; • Outils d'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale ; • Planification des services AEPA ; • Partenariat ; • Financement ; • Partage d'information et échanges d'expériences.
Le financement et le suivi-évaluation de l'AEPHA	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des enjeux ; • Connaissances des modèles existants et innovations ; • Développement de l'expertise.
La formulation des projets et programmes pour l'ODD n°6	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des nouveaux enjeux (pérennité, services, droits humains) ; • Connaissances des modèles existants et innovations ; • Incitation ou contrainte par le cadre réglementaire du secteur.

5.2. PRODUITS À DÉVELOPPER

- Documents de capitalisation (guides, manuels, retours d'expériences, rapports d'études) des expériences des praticiens en matière de gestion et développement des services d'AEPHA au niveau communal et de financements innovant;
- Diffusion des outils et textes réglementaires du secteur;
- Communications scientifiques et/ou techniques aux fora et congrès;
- Organisation et diffusion des informations et documentations pertinentes

du niveau international pour les défis d'innovation de l'ODD n°6 au Burkina ;

- Réseau de contacts entre praticiens (sources d'informations et de connaissances);
- Diffusion des documents des programmes nationaux et des projets y relatifs;
- Analyse et diffusion des rapports de performance des programmes nationaux et des projets y relatifs;
- Diffusion des rapports des études techniques pertinents dans le cadre de la dissémination des bonnes pratiques;

- Agenda et comptes rendus des événements techniques relatifs aux programmes nationaux et projets y relatifs.

5.3. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

MÉTHODOLOGIE

- Capitalisation des savoirs faire locaux existants ou générés par les pratiques des populations;
- Génération des connaissances à partir de la recherche en influençant les acteurs pertinentes (universités, ONG, projets, organisations internationales, centres de recherche, etc.) sur la base des priorités définies par le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement;
- Production de connaissances à partir de la formation (sujets de stage etc.) et partenariats avec les acteurs pertinents (universités, ONG, projets, organisations internationales, centres de formation, etc.) sur la base des priorités définies par le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement;
- Collecte régulière et dissémination des produits de recherche sur les thématiques prioritaires;
- Appui aux activités du Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le Domaine de l'Eau et de l'Assainissement (CPCR-Eau);
- Mise en œuvre d'un agenda de révision des textes règlementaires basée sur l'état des connaissances sur les thèmes spécifiques.

MOYENS ET SUPPORTS DE DISSEMINATION

Il s'agit de structurer et renforcer le dispositif existant et d'apporter des nouveaux contenus aux rencontres et fora organisés dans le cadre des activités des parties intéressées :

- Portail web du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
- Revues sectorielles
- Rencontres de la Plateforme des ONG AEPHA
- Rencontres du CP CR EAU et colloques;
- Participation active aux fora nationaux et internationaux avec des communications écrites
- Rencontres du réseau ACTEA
- Rencontre techniques spécifiques des chefs de projets (Visites d'échanges des praticiens)
- Bulletin d'information IRC (Source)
- Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn)
- Services de communication (WhatsApp, Viber)
- Formation professionnelle de courte durée

5.4. PHASES ET ACTIVITÉS

Pour promouvoir un véritable apprentissage thématique en AEPHA, il faudra disposer d'un agenda pour l'ensemble des acteurs du secteur. Il est donc important que le plan d'action ébauche les bases de cet agenda.

Phase 1 : choix, structuration et renforcement des cadres de partage et d'échanges pour la gestion des connaissances et d'apprentissage thématique

Onze (11) plateformes ou réseaux sont identifiées comme favorisant l'apprentissage sur la thématique AEPHA. Une étude validée sur les plateformes existantes devrait permettre d'étendre les ambitions de certaines structures à l'organisation de l'apprentissage thématique dans le secteur. L'objectif est d'établir un mécanisme de coordination et de consolidation des interventions des différents cadres.

Activité 1.1 : Réaliser une étude sur les principales plateformes et cadres assortie de propositions de mécanisme pour la coordination et la consolidation des interventions en cohérence avec le plan d'actions nationale pour la gestion des connaissances et l'apprentissage thématique ;

Activité 1.2 : Organiser un atelier de validation de l'étude et du mécanisme de coordination et de consolidation ;

Activité 1.3 : Mettre en œuvre le mécanisme de coordination et de consolidation.

Livrables (les livrables sont à lier à la phase) :

- Rapport d'étude ;
- Compte-rendu de l'atelier de validation ;
- Compte-rendu de la mise en place complète du mécanisme de coordina-

tion et de consolidation.

Phase 2 : Sélection des canaux de communication et de dissémination à promouvoir

Plusieurs canaux de communications sont déjà exploités au sein des différents cadres et plateformes de gestion des connaissances et d'apprentissage thématique dans le secteur. Il s'agit en concertation avec les acteurs clés de la gestion des connaissances et de l'apprentissage thématique, de sélectionner les canaux les plus efficaces et les plus efficaces à promouvoir dans le cadre de cette initiative nationale.

Deux types de canaux sont identifiés :

- Les canaux d'interactions présentiels (réunions, rencontres, ateliers, formations, séminaires, etc. au sein du secteur) ;
- Les canaux d'interactions virtuelles (sites web, blogs, réseaux sociaux, etc.).

Activité 2.1 : Organiser un atelier d'échange sur les canaux de communication et de dissémination efficace de la gestion des connaissances et de l'apprentissage thématique ;

Activité 2.2 : Mettre en œuvre les appuis techniques et financiers nécessaires pour la promotion des canaux sélectionnés.

Livrables (les livrables sont à lier à la phase) :

- Compte-rendu de l'atelier d'échange avec la liste exhaustive des canaux de

communication et de dissémination validés ;

- Compte-rendu de mise en œuvre des appuis techniques et financiers nécessaires pour la promotion des canaux sélectionnés.

Phase 3 : Production de connaissances dans les domaines prioritaires de la gestion des connaissances et l'apprentissage thématique

La production de connaissances (informations organisées) devrait se faire, soit à partir d'observation et accumulation des pratiques des acteurs ou dans une recherche-action thématique organisée. Les produits de capitalisation peuvent être :

- Des documents d'exercices directs de capitalisation (guides, manuels, retours d'expériences, rapports d'études ou de recherche, études de cas, etc.) ;
- Des supports de formations développées à l'issue de la recherche-action contextuelle (et non de l'enseignement académique) ;
- Des communications ou présentations scientifiques et/ou techniques aux fora, ateliers, séminaires conférences ou congrès ;
- Toute la documentation institutionnelle (réglementaire) sur les domaines prioritaires de la gestion des connaissances et de l'apprentissage thématique ;
- Tous documents d'analyse pertinente.

Ces produits de capitalisation peuvent se présenter sous plusieurs formats :

- Numérique ;
- papier ;
- Audiovisuel.

Activité 3.1 : Organiser un colloque annuel entre les principaux générateurs de connaissances dans les domaines prioritaires identifiés ;

Activité 3.2 : Assurer la veille et la compilation régulière des produits de capitalisation pertinents dans les domaines prioritaires identifiés (y compris la mémoire institutionnelle et le renforcement de capacité).

Livrables (les livrables sont à lier à la phase) :

- Produits de capitalisation partagés pendant les colloques ;
- Produits de capitalisation repérés par la veille
- Mémoire institutionnel documenté et transfère des acquis institutionnel effectifs (surtout durant les remise reprises des fonctions)

Phase 4 : Mise en œuvre d'activités spécifiques de dissémination

Il s'agit essentiellement de disséminer les produits de capitalisation à travers les canaux de communication et de dissémination identifiés (phase 2).

Activité 4.1 : Disséminer les produits de capitalisation à travers les canaux d'interactions présentes (ateliers,

rencontres, formations, réunions à tous niveaux dans le secteur) ;

Activité 4.2 : Diffuser les produits de capitalisation à travers les canaux d'interactions virtuelles (sites web, réseaux sociaux, etc.).

Livrables (les livrables sont à lier à la phase) :

- Listes des canaux d'interactions présentes exploitées, des participants et des produits de capitalisation diffusés ;
- Listes des canaux d'interactions virtuelles exploitées, identification des cibles et des produits de capitalisations diffusés.

Phase 5 : Exploitation des produits de capitalisation pour l'élaboration des outils et méthodes réglementaires du secteur et la recherche de financement

Il s'agit d'établir le lien aussi systématique que possible entre les choix d'outils et de méthodes réglementaires et les enseignements tirés et leçons apprises de la gestion des connaissances et de l'apprentissage thématique en vue de l'amélioration objective continue des pratiques réglementaires et de favoriser une mobilisation des ressources pour le secteur.

Activité 5.1 : Assurer la veille des activités d'élaboration d'outils, méthodes ou cadrages réglementaires en lien avec les domaines prioritaires de gestion des

connaissances et d'apprentissage thématique ;

Activité 5.2 : Fournir une liste adaptée de références bibliographiques aux comités de suivi ou comités de pilotage des différentes activités d'élaboration d'outils, méthodes ou cadrages réglementaires ;

Activité 5.3 : Faire participer un référent institutionnel de la gestion des connaissances et de l'apprentissage thématique aux comités de suivi ou comités de pilotage des différentes activités d'élaboration d'outils, méthodes ou cadrages réglementaires pour veiller à la prise en compte des connaissances disponibles dans les choix et décisions.

Livrables (les livrables sont à lier à la phase) :

- Liste des activités d'élaboration d'outils réglementaires identifiés et documentations spécifiques fournies ;
- Liste des comités de suivi ou comités de pilotage intégrant un référent institutionnel de la gestion des connaissances et de l'apprentissage thématique.

6. LE BUDGET (2017-2020)

Total : 294 980 000 CFA

Activité	2017	2018	2019	2020
Activité 1.1 : Réaliser une étude sur les principales plateformes et cadres assortie de propositions de mécanisme pour la coordination et la consolidation des interventions en cohérence avec le plan d'actions nationale pour la gestion des connaissances et l'apprentissage thématique	5 500 000	-	-	-
• Services de consultants	2 000 000			
• Ateliers/réunions	3 400 000			
• Équipements et logiciels	-			
• Autres coûts directs	100 000			
Activité 1.2 : Organiser un atelier de validation de l'étude et du mécanisme de coordination et de consolidation	3 080 000	-	-	-
• Services de consultants	-			
• Ateliers/réunions	3 000 000			
• Équipements et logiciels	-			
• Autres coûts directs	80 000			
Activité 1.3 : Mettre en œuvre le mécanisme de coordination et de consolidation	5 200 000	4 800 000	4 300 000	4 300 000
• Services de consultants	-			
• Ateliers/réunions	1 200 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
• Équipements et logiciels	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
• Autres coûts directs	2 000 000	1 000 000	500 000	500 000

Activité	2017	2018	2019	2020
Activité 2.1 : Organiser un atelier d'échange sur les canaux de communication et de dissémination efficaces de la gestion des connaissances et de l'apprentissage thématique	3 000 000	-	-	-
<ul style="list-style-type: none"> • Services de consultants • Ateliers/réunions • Équipements et logiciels • Autres coûts directs 	- 3 000 000 - -			
Activité 2.2 : Mettre en œuvre les appuis techniques et financiers nécessaires pour la promotion des canaux sélectionnés	8 600 000	9 700 000	9 700 000	9 700 000
<ul style="list-style-type: none"> • Services de consultants • Ateliers/réunions • Équipements et logiciels • Autres coûts directs 	1 500 000 2 200 000 2 000 000 3 000 000	1 500 000 2 200 000 3 000 000 3 000 000	1 500 000 2 200 000 3 000 000 3 000 000	1 500 000 2 200 000 3 000 000 3 000 000
Activité 3.1 : Organiser un colloque annuel entre les principaux générateurs de connaissances dans les domaines prioritaires identifiés	24 400 000	27 900 000	32 900 000	27 900 000
<ul style="list-style-type: none"> • Services de consultants • Ateliers/réunions • Équipements et logiciels • Autres coûts directs 	5 000 000 16 400 000 1 000 000 2 000 000	5 000 000 19 900 000 1 000 000 2 000 000	5 000 000 19 900 000 1 000 000 7 000 000	5 000 000 19 900 000 1 000 000 2 000 000
Activité 3.2 : Assurer la veille et la compilation régulière des produits de capitalisation pertinents dans les domaines prioritaires identifiés (y compris la documentation et le renforcement de capacité institutionnelle).	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
<ul style="list-style-type: none"> • Services de consultants • Ateliers/réunions • Équipements et logiciels • Autres coûts directs 	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000

Activité	2017	2018	2019	2020
Activité 4.1 : Disséminer les produits de capitalisation à travers les canaux d'interactions présentiels (ateliers, rencontres, formations, réunions à tous niveaux dans le secteur)	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<ul style="list-style-type: none"> • Services de consultants • Ateliers/réunions • Équipements et logiciels • Autres coûts directs 	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Activité 4.2 : Diffuser les produits de capitalisation à travers les canaux d'interactions virtuelles (sites web, réseaux sociaux, etc.)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<ul style="list-style-type: none"> • Services de consultants • Ateliers/réunions • Équipements et logiciels • Autres coûts directs 	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Activité 5.1 : Assurer la veille des activités d'élaboration d'outils, méthodes ou cadrages réglementaires en lien avec les domaines prioritaires de gestion des connaissances et d'apprentissage thématique	500 000	500 000	500 000	500 000
<ul style="list-style-type: none"> • Services de consultants • Ateliers/réunions • Équipements et logiciels • Autres coûts directs 	500 000	500 000	500 000	500 000
Activité 5.2 : Fournir une liste adaptée de références bibliographiques aux comités de suivi ou comités de pilotage des différentes activités d'élaboration d'outils, méthodes ou cadrages réglementaires	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<ul style="list-style-type: none"> • Services de consultants • Ateliers/réunions • Équipements et logiciels • Autres coûts directs 	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000

Activité	2017	2018	2019	2020
Activité 5.3 : Faire Participer un référent institutionnel de la gestion des connaissances et de l'apprentissage thématique aux comités de suivi ou comités de pilotage des différentes activités d'élaboration d'outils, méthodes ou cadrages réglementaires pour veiller à la prise en compte des connaissances disponibles dans les choix et décisions	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<ul style="list-style-type: none"> • Services de consultants • Ateliers/réunions • Équipements et logiciels • Autres coûts directs 	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Activité 6.1 : Coordination et suivi-évaluation	16 000 000	19 000 000	14 000 000	19 000 000
<ul style="list-style-type: none"> • Services de consultants • Ateliers/réunions • Équipements et logiciels • Autres coûts directs 	2 000 000 7 000 000 5 000 000 2 000 000	5 000 000 7 000 000 5 000 000 2 000 000		5 000 000 7 000 000 5 000 000 2 000 000
Total Général	77 280 000	72 900 000	72 400 000	72 400 000

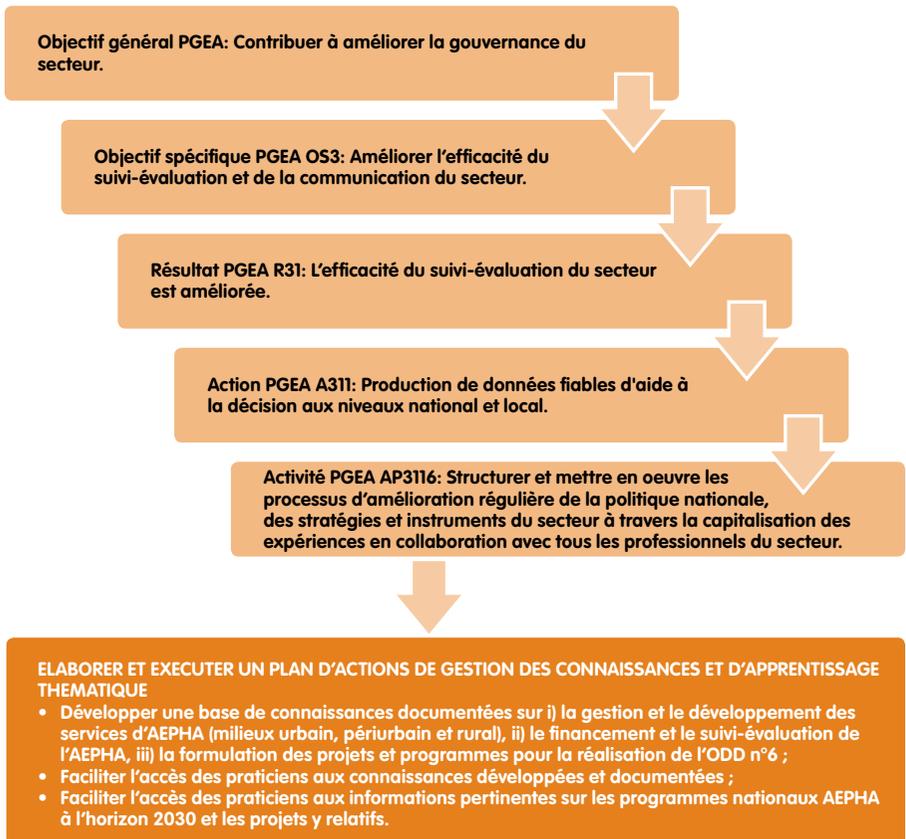
7. LE CADRE PROGRAMMATIQUE ET INSTITUTIONNEL

7.1. LE CADRE PROGRAMMATIQUE

Le cadre programmatique de la gestion des connaissances et l'apprentissage thématique est le Programme Gouvernance Eau et Assainissement (2016-2030). Sa mise en œuvre contribue à l'activité AP3116 : « mettre en œuvre les processus d'amélioration régulière de la politique

nationale, des stratégies et instruments du secteur à travers la capitalisation des expériences en collaboration avec tous les professionnels du secteur ».

Le schéma ci-dessous reconstitue le positionnement du plan d'actions pour la gestion des connaissances dans le cadre logique du PGEA :



7.2. LE MAÎTRE D'OUVRAGE : DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ET STATISTIQUES SECTORIELLES

Le Ministère doit assurer le leadership de l'apprentissage thématique. A ce titre, la Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles (DGESS) qui porte le Programme Gouvernance Eau et Assainissement (2016-2030), jouera un rôle de coordination stratégique. Elle doit veiller à la centralisation de l'information à travers des espaces bien connus afin de faciliter leur accès aux professionnels du secteur. La Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), la Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP), la Direction Générale de l'Assainissement (DGA), l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et le SP/PAGIRE, la Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques (DGHI) joueront des rôles de coordination pour les différents sous-thèmes relatifs à leurs prérogatives spécifiques qui sont respectivement le développement et la gestion des informations sur l'eau, l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, l'assainissement en milieu rural, l'eau potable et l'assainissement en milieu urbain, la gestion intégrée des ressources en eau.

7.3. LE COMITÉ DE SUIVI

Les cadre de pilotage reste celui définit pour la mise en œuvre du programme gouvernance. Les institutions clés du ministère en charge de l'eau que sont la DGESS, la DGRE, la DGA, La DGEP, le SP/PAGIRE, DGHI, et l'ONEA devraient

assurer le leadership de la formulation et de la mise en œuvre de cet agenda. Elles seront organisées sous la forme d'un Comité de suivi en incluant leurs partenaires les ONG évoluant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les acteurs de la décentralisation et les partenaires techniques et financiers.

A la lumière des observations contenues dans l'état des lieux (concertation forte, mais faible apprentissage), il est important de revoir la structuration et l'organisation des cadres de partages et d'échanges dans le secteur. La mobilisation d'une expertise spécialisée dans l'animation et la stimulation de l'apprentissage sera une condition essentielle à la réussite de cette initiative. Les différentes institutions publiques identifiées pour assurer la responsabilité auront nécessairement besoin d'une assistance technique et d'une expertise externe. Il est préférable pour l'efficacité et la pérennité que cette expertise soit apportée par des organisations pérennes du secteur au niveau national dans le cadre d'un partenariat sur le long terme. IRC Burkina Faso, EAA Burkina Faso, 2iE et CEMEAU (ONEA) etc... sont les principales organisations identifiées à l'échelle nationale pour apporter aux institutions publiques l'expertise technique nécessaire à la mise en œuvre dudit agenda. Les domaines d'appui des différents partenaires devraient être établis de façon à éviter les doublons, les dispersions d'énergies et de ressources et la persistance de sujets non couverts. L'appui des PTF du secteur sera requis

pour la mise en œuvre de l'agenda. Pour stimuler une large appropriation et contribution des professionnels du secteur dans les exercices d'apprentissage, il serait important de développer les capacités de tous les professionnels de façon large. Une solution serait d'élaborer un programme d'étude et de formation continue sur la gestion des connaissances, la capitalisation etc. qui relie les niveaux individuel, institutionnel et sectoriel.

8. LES PROCÉDURES ET OUTILS DE SUIVI-ÉVALUATION

8.1. LES PROCÉDURES

Deux procédures sont prévues pour le suivi-évaluation du projet :

- **Le suivi de l'exécution des opérations**

Il est conçu comme une activité régulière de la DGESS en charge de l'exécution du plan d'actions. Les informations de ce suivi servent de base pour les opérations de planification des activités au niveau de chacun des intervenants.

- **Les évaluations**

Elles peuvent se conduire soit sous forme d'autoévaluation ou d'évaluation externe. L'essentiel est de se focaliser sur l'atteinte des résultats prévus du plan d'action ou la réalisation des objectifs. Il est prévu une évaluation à

mi-parcours pour formuler les recadrages nécessaires à la suite et une évaluation finale pour formuler les recommandations pour un nouveau plan d'actions.

8.2. L'OPÉRATIONNALISATION DU SUIVI-ÉVALUATION

Pour l'opérationnalisation du suivi-évaluation, trois (3) outils sont prévus :

- **Le cadre de rendement du plan d'actions**

Le tableau suivant présente les différents niveaux de rendements (impact, effet et résultat) ainsi qu'une formulation sommaire des indicateurs et sources d'information y relatives.

Cadre de rendement	Indicateur	Valeurs de référence	Valeur cible	Source d'information
Niveau : Impact				
Opérateurs de service d'eau et d'assainissement : Utilisation de méthodes et d'outils éprouvés pour la fourniture des services et la reddition des comptes aux usagers et aux maîtres d'ouvrage.	Proportion de l'offre de service ayant pris en compte des méthodes et outils éprouvés	ND	60%	Sondage
Acteurs stratégiques au niveau gouvernemental et maîtres d'ouvrage locaux : Choix plus rationnels de solutions pour l'organisation, la gestion et la fourniture des services aux usagers	Proportion des cadres et outils réglementaires ayant pris en compte des solutions éprouvées	ND	40%	Sondage
Partenaires techniques et financiers : Choix plus rationnels de modalités d'appui au secteur	Proportion des choix de modalités de financement ayant pris en compte des solutions éprouvées	ND	50%	Sondage
Gestionnaires des projets de développement : Meilleure intégrations des solutions satisfaisantes documentées dans les projets élaborés et exécutés	Proportion des projets formulés et exécutés ayant pris en compte des solutions éprouvées	ND	50%	Sondage
Entreprises de travaux et bureaux d'études : Amélioration des offres de services	Proportion de l'offre de service ayant pris en compte des méthodes et outils éprouvés	ND	50%	Sondage
Citoyens et Usagers de services : Amélioration de l'expression des besoins et attentes	Proportion des expressions de besoins des usagers et citoyens ayant pris en compte des attentes en termes de droits et qualité de service	ND	50%	Sondage

Cadre de rendement	Indicateur	Valeurs de référence	Valeur cible	Source d'information
Niveau : Impact				
Objectif 1 : Développer une base de connaissances documentées sur i) la gestion et le développement des services d'AEPHA (milieux urbain, périurbain et rural), ii) le financement et le suivi-évaluation de l'AEPHA, iii) la formulation des projets et programmes pour la réalisation de l'ODD n°6	Nombre de produits de capitalisation élaborés et conformes aux prescriptions techniques prédéfinies	ND	1	Suivi du plan d'action
Objectif 2 : Etablir la capitalisation comme mécanisme clé de l'élaboration des outils et méthodes règlementaires et de financement du secteur	Taux des outils et méthodes règlementaires et de financement valorisant les recommandations de la capitalisation	ND	50%	Suivi du plan d'action
Objectif 3 : Faciliter l'accès des praticiens aux connaissances développées et documentées et à la réglementation	Nombre de praticiens destinataires des produits de capitalisation et de l'information sur la réglementation rapporté au nombre total estimés de praticiens	ND	2,000	Suivi du plan d'action

Cadre de rendement	Indicateur	Valeurs de référence	Valeur cible	Source d'information
Niveau : Résultat				
Résultat 1.1 : Les expériences les plus pertinentes (en lien avec les défis d'innovation de l'ODD n°6) des praticiens sont périodiquement documentées et diffusés	Nombre d'expériences pertinentes documentées et diffusées	ND	50	Suivi du plan d'action
Résultat 2.1 : Les outils et méthodes règlementaires sont développés à partir des résultats de la capitalisation systématique des expériences dans le secteur	Nombre d'outils et méthodes règlementaires développés à partir des résultats de la capitalisation systématique des expériences dans le secteur	ND	20	Suivi du plan d'action
Résultat 3.1 : Les praticiens du secteur ont un accès régulier aux outils et méthodes règlementaires développés et aux expériences pertinentes documentées	Nombre de praticiens destinataires des produits de capitalisation et de l'information sur la réglementation	ND	2,000	Suivi du plan d'action

- **Le manuel de suivi-évaluation**

Ce manuel déterminera les indicateurs spécifiques à utiliser pour mesurer l'atteinte des objectifs et résultats prévus ainsi que la méthodologie définitive de calcul des indicateurs, les modalités de collecte, de stockage, de traitement, d'exploitation et de diffusion des données. Le manuel contiendra également les termes de références des évaluations. Un accent particulier sera mis sur les procédures

d'utilisation des données de suivi et des résultats d'évaluations pour les prises de décisions.

- **La situation de référence**

Cette situation de référence couvre de façon exhaustive l'ensemble des indicateurs de suivi du plan d'actions. La situation de référence permettra de définir les valeurs cibles précises des différents indicateurs sur la base des activités prévues.



Ministry of Foreign Affairs

